



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2020 DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Savigny le Temple, le 30/09/2020

*Mesdames, Messieurs les Président(e)s / Capitaines de Club/Compagnie de Seine et Marne,
Mesdames, Messieurs les Archères et Archers de Seine et Marne
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur,
Monsieur Maurice LANGRY, Président du Comité Régional de Tir à l'Arc d'Ile de France,
Monsieur Jean-Michel CLEROY, Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
Madame Elisa TULLI, CTS-R IdF,*

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale Elective 2020 du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne qui se tiendra le :

Samedi 31 octobre 2020 à 14h

à DAMPMART 77400

Mairie de Dampmart

7 rue du Château

ORDRE DU JOUR

- **Election des délégués du Comité Départemental 77 à l'assemblée générale électorale 2020 de la FFTA**

Vote à bulletin secret

Désormais un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA. En fonction du barème, le CD 77 a droit à 1 délégué. Les conditions d'éligibilité sont :

- ✓ Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.
- ✓ Avoir atteint la majorité légale.
- ✓ Jouir de ses droits civiques et politiques.
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB : Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional. En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu. Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA.

- ✓ Les licenciés titulaires d'une licence 2021 désirant présenter leur **candidature** doivent se déclarer auprès de la présidente du Comité Départemental par courrier ou par courriel (president@archersdu77.fr) suivant le modèle joint avant le **15 octobre 2020**



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

- **Elections des membres du Comité Départemental**

(Renouvellement de l'ensemble du Bureau)

Vote à bulletin secret

Les membres du Comité Directeur du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale Départementale. L'Article 10 de nos statuts précise les modalités et obligations pour le dépôt des candidatures.

- ✓ Les licenciés titulaires d'une licence 2021 désirant présenter leur **candidature** doivent se déclarer auprès de la présidente du Comité Départemental par courrier ou par courriel (president@archersdu77.fr) suivant le modèle joint avant le **15 octobre 2020**.

- **Questions diverses** : merci de les communiquer 7 jours avant l'assemblée générale par courriel à la Présidente du Comité Départemental (president@archersdu77.fr)

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association qui prend part aux votes à l'assemblée générale du comité départemental est le président de l'association affiliée, titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'absence du président à l'assemblée générale du comité départemental, le président de l'association affiliée est habilité à désigner (procuration) un suppléant, lui-même membre licencié de l'association.

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette assemblée générale, vous pouvez désigner un suppléant, lui-même licencié de votre Club/Compagnie, qui devra être muni du pouvoir ci-joint dûment rempli par vos soins ainsi que de sa licence, conditions sine qua none pour prendre part aux votes.

Exceptionnellement, en raison du contexte sanitaire dû au COVID 19, nous vous demandons de limiter la participation de votre club/compagnie à une seule personne. Le masque et gel seront de rigueur dans l'enceinte du bâtiment.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations sportives.



PJ :

- ✓ Pouvoir
- ✓ Déclaration de candidature
- ✓ Statuts

Valérie POUPARD
Présidente du [Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne](http://www.archersdu77.fr)



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

POUVOIR

Je soussigné(e) (nom-prénom).....Licence FFTA N°.....

Président/Capitaine du Club/Compagnie de

Agrément N°08 77....., donne pouvoir à

adhérent(e) du Club /Compagnie, Licence FFTA N°.....

pour :

- ✓ me représenter lors de l'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Seine et Marne de Tir à l'Arc du 31 Octobre 2020.
- ✓ Prendre part à toutes les délibérations
- ✓ Voter en mes lieux et place,

Fait pour valoir ce que de droit,

A, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

DELEGUE AG FFTA

Je soussigné(e) (nom-prénom)..... Licence FFTA N°.....

Adhérent(e) du Club/Compagnie de.....Agrément N°08 77.....

Présente ma candidature au poste de délégué(e) /suppléant(e) (*rayer la mention inutile*) du Département de Seine et Marne pour l'Assemblée Générale de la FFTA, dont l'élection aura lieu lors de l'assemblée générale électorale du 12 décembre 2020.

A, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

DECLARATION DE CANDIDATURE Membre du Comité Directeur du CD77 de Tir à l'Arc

Je soussigné(e) (nom-prénom).....Licence FFTA N°.....,
archer du Club/Cie de..... Agrément N°08 77.....
licencié(e) depuis le, déclare être candidat(e) à l'élection
des membres du Comité Directeur lors de l'assemblée générale électorale du 31 octobre 2020.

Fonction occupée dans :

- ✓ Le club ou compagnie :
- ✓ Au Comité Départemental 77 :
- ✓ A la Ligue :
- ✓ A la FFTA :

Diplômes fédéraux :

.....
.....

Je souhaite intégrer le Comité Départemental 77 pour (*exposer vos motivations*)

.....
.....
.....

Intérêt particulier pour :

.....
.....
.....

A, le

Signature